



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau et forêt

Unité procédures environnementales

Affaire suivie par : Sania BOUDJENANE
Téléphone : 05.61.10.60.87
Courriel : sania.boudjenane@haute-garonne.gouv.fr

Toulouse, le 05 janvier 2021

Le Directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Maire de Saubens

Recommandé avec AR

Objet: Projet de création d'une unité de traitement d'eau potable et d'une prise d'eau en Garonne sur la commune de Saubens.

P.J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant autorisation environnementale, au titre de l'article L. 181-1 du code de l'environnement, du projet de création d'une unité de traitement d'eau potable et d'une prise d'eau en Garonne sur la commune de Saubens.

Il vous est également joint l'arrêté préfectoral, au titre du code de la santé publique, portant déclaration d'utilité publique en vue de l'instauration des périmètres de protection et autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public, au profit du syndicat intercommunal à vocation multiple Saurune-Ariège-Garonne, concernant le captage dans la Garonne sur la commune de Saubens.

Vous voudrez bien présenter, pour information, cette décision au conseil municipal de votre commune.

De plus, ces deux arrêtés devront être affichés pendant une durée minimale d'un mois dans votre mairie. Cette formalité me sera justifiée par un certificat du maire, établi après la période précitée, qu'il conviendra d'adresser à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne – SEEF/UPE – à l'attention de Mme Boudjenane – 2 bd Armand Duportal, 31074 Toulouse.

Il vous appartient également de tenir ces décisions à la disposition du public.

Vous voudrez bien présenter, pour information, ces décisions au conseil municipal de votre commune.

Enfin, je vous informe que ces arrêtés seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant quatre mois au moins.

Mairie de Saubens
1 Place Géraud Lavergne,
31600 Saubens

Pour le préfet et par délégation,
La chef d'unité,



Sophie LESAFFRE